



Mange-temps, mange-argent. Handicap et stationnement.

Description

Vivre avec son handicap au quotidien n'est pas chose facile. Tout le monde en a bien conscience. Si de nombreuses aides ou mesures d'accompagnement existent, elles ne sont pas toujours adaptées. Yvonne, notre nouvelle rédactrice, partage son expérience.

Par Yvonne Lemnager

Les handicapés moteurs, bien qu'Ãtant largement minoritaires par rapport aux personnes ayant Ã vivre avec d'autres formes de handicap, sont plutÃ t mieux repÃ rÃ s par les instances chargÃ es de les accompagner. MalgrÃ cela, on ne peut pas dire que tout soit fait pour leur faciliter la vie.

Depuis quelques annÃ es, j'ai un handicap moteur reconnu Ã 80 %, situÃ e au niveau du genou, qui me gÃ ne pour marcher, m'interdit les transports en commun mais ne m'empÃ che pas de conduire. Cela me sauve, autrement je serais extrÃ mement confinÃ e. Ma voiture me permet d'aller au plus prÃ s de l'endroit oÃ je dois me rendre. Lorsque toutes les places handicapÃ es sont occupÃ es, je stationne sur une place ordinaire comme c'est autorisÃ . VoilÃ mon aventure.

3 octobre 2019. Avis de contravention au stationnement.

J'ai envoyÃ en recommandÃ (4,80 â?) avec accusÃ de rÃ ception une lettre de recours avec quatre photocopies, de ma carte d'invaliditÃ , ma carte de stationnement, ma carte d'identitÃ , ma carte d'immatriculation, soit quatre photocopies Ã 0,30 centimes. Total : 6 â?-

6 novembre 2021. Nouvel avis.

Nouveau recours accompagnÃ des mÃ mes piÃ ces oÃ je m'Ã tonne que mon numÃ ro d'immatriculation n'ait pas Ã tÃ retenu comme celui d'un handicapÃ aprÃ s son acceptation. CoÃ t : 6 â?-

7 dÃ cembre 2021. Courrier d'acceptation du recours.

Un jour aprÃ s, je reÃ ois une lettre de Rouen Normandie stationnement m'informant que Ã mon vÃ hicule pourra Ã tre considÃ rÃ comme invisible Ã en fournissantÃ les mÃ mes piÃ ces que celle d'Ã jÃ envoyÃ es, plus l'attestation MDPH (Maison d'Ã partementale des personnes

handicapées) du courrier d'attribution de la carte de stationnement pour personnes handicapées. Coût : 1,5 €

Ne retrouvant pas cette pièce qui date de 2016, je me suis rendue à la MDPH. J'ai été très bien reçue et servie aussitôt, j'ai compris à demi-mot que j'étais loin d'être la seule à faire cette démarche.

Le temps de constituer le dossier, j'ai reçu deux nouveaux avis de contravention.

Je me suis dit que j'allais tout apporter à *Rouen Normandie stationnement* en faisant d'une pierre trois coups.

Reçue avec beaucoup de gentillesse, j'ai fourni toutes les pièces requises. Le dossier PMR (personnes à mobilité réduite) rendant la voiture invisible a été immédiatement constitué et déclaré valide jusqu'au 31 décembre 2024.

Mais lorsque j'ai demandé que les deux avis de contravention soient annulés dans la foulée, il m'a été dit que je devais envoyer le recours de chez moi avec les pièces, les pièces que je venais de donner de la main à la main, ceci est nouveau en recommandant avec accusé de réception soit, avec les photocopies, un total de 6 €.

Cela m'aura coûté au total 19,50 €, sans compter le coût du papier, de l'enveloppe et de l'essence pour mes déplacements. Pour qui n'a que l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) qui se monte actuellement à taux plein à 919,86 €, cette somme n'est pas anodine.

Cette institution, il y a eu aussi du temps et des affranchissements, donc un coût.

Pourquoi ailleurs cette requête de demande d'invisibilisation ne m'a-t-elle pas été proposée dès le premier recours ? Pourquoi les pièces transmises n'ont-elles été enregistrées au fur et à mesure, afin d'éviter de recommencer la procédure à chaque fois.

Mon invalidité me handicapait aussi dans toutes ces démarches qui semblent de moins en moins adaptées aux personnes non équipées d'un ordinateur ?! Ce qui est mon cas.

Categorie

1. Reportages

date créée

29/06/2022